

Loi ESR : « Un bilan nécessaire pour ne pas laisser filer des difficultés » (S. Doucet et B. Apparu)

Paris - Publié le jeudi 29 septembre 2016 à 18 h 37 - Essentiel n° 77347

« L'idée de cette commission parlementaire était d'avoir un œil sur l'application de loi ESR . Trois ans pour un premier bilan peut paraître rapide, mais c'est le minimum si nous ne voulons pas laisser filer des difficultés ou des malentendus », déclare [Sandrine Doucet](#) , député PS de Gironde et co-rapporteuse de la mission d'information sur l'application de la loi ESR de 2013, avec [Benoist Apparu](#) , député LR , lors de la remise de leur rapport le 28/09/2016.

Le document fait la synthèse des sept mois d'auditions que les députés avaient décidé d'axer autour de deux sujets : la gouvernance et la réussite éducative. « La gouvernance est le thème qui a provoqué le plus de débats, d'autant qu'il a été percuté par les résultats de l'Idex. Le PIA est indépendant de la loi mais il a indirectement posé la question du modèle universitaire, et notamment de la fusion », indique Sandrine Doucet. Quant à l'actualité autour d'APB et de la sélection en master, elle a également bousculé les discussions, selon Benoist Apparu.

S'ils s'accordent sur la nécessité d'aller « plus loin dans l'autonomie des établissements », notamment en vue du prochain quinquennat, et d'une « nécessaire stabilité », les deux députés affichent aussi quelques divergences, notamment sur la question du bachelor. Benoist Apparu appelant à sa généralisation, Sandrine Doucet craignant qu'il « complique encore la lisibilité du système ».

Dans la continuité de ce rapport parlementaire sera publié le livre blanc regroupant les propositions de la Stranes et de la SNR, prévu par la loi ESR, dont le comité de rédaction est dirigé par Bertrand Monthubert. Sa publication aura lieu « fin novembre », confirme [Thierry Mandon](#) le 28/09/2016.

Gouvernance : « L'ESR a besoin de stabilité »

La gouvernance « est un point d'arrivée »

Pour Sandrine Doucet, les questions de gouvernance ont été les plus polémiques pendant les auditions. Elle affirme que les établissements ont souvent « abordé cette gouvernance par le prisme des anciens Pres , qui consistaient à gouverner pour gérer des budgets dans un contexte concurrentiel ». Or selon elle, la mise en place des Comue doit inciter les établissements à être « sur un paradigme différent » :

- « Une université devrait d'abord regarder son territoire, puis élaborer un projet pour la réussite des étudiants et son rayonnement scientifique, et enfin instituer un mode de gouvernance. Cela ne doit pas être un point de départ mais d'arrivée ».

Elle estime ainsi, contrairement à la critique exprimée par la CPU , que « les personnalités extérieures au sein de la gouvernance exercent un rôle important, en ayant un œil sur le territoire ».

Evolution du périmètre

Selon Benoist Apparu, deux discours ont prévalu pendant les auditions :

- « les Comue permettent un positionnement géographique intéressant et sont une bonne chose ;
- les Comue ne sont pas utiles et nous font perdre du temps ».

« Sauf qu'elles sont là et maintenant il faut faire avec », tranche le député, qui ne se montre d'ailleurs pas favorable à l'évolution de leur périmètre, notamment pour épouser les nouvelles régions, comme la Nouvelle Aquitaine.

- « Si demain, un département décide de changer de région, faudra-t-il aussi que l'université change de Comue ? Les Comue correspondent à un projet universitaire pas à un périmètre géographique. Arrêtons de faire et défaire, sous prétexte que la majorité a changé, nous avons besoin de stabilité dans l'ESR ».

Rapprocher les structures de l'ESR

Un des objectifs de la loi ESR était de rapprocher universités, organismes de recherche et grandes écoles. « Le mouvement est engagé mais les universités sont encore trop coincées entre les organismes de recherche d'un côté et les grands établissements de l'autre. Or il est nécessaire de les rapprocher pour faire en sorte d'avoir les meilleurs chercheurs et enseignants au sein du modèle universitaire », affirme-t-il.

Il pointe toutefois une difficulté à venir vis-à-vis du CNRS dans le cadre de Comue ou regroupements où les universités ont vocation à fusionner, « et posera un problème pour son intégration ».

Un exercice à deux voix « pour sortir du manichéisme parlementaire »

« Ce rapport vise à éclairer l'avenir, mais c'est aussi un exercice passionnant qui a mobilisé des députés de deux partis différents, qui sans rechercher un consensus mou ou nier leurs divergences ont confronté leurs positions », affirme Patrick Bloche, président de la commission parlementaire, à l'issue de la remise du rapport.

Sandrine Doucet souligne également « un exercice non habituel dans notre commission, avec des députés de la majorité et de l'opposition, et un rendu à deux voix ».

Quant à Benoist Apparu, il « salue la méthode, qui permet d'équilibrer les choses, de les dépolitiser pour essayer d'objectiver le travail parlementaire, trop souvent manichéen. Cela n'exclut pas les divergences mais c'est très positif ».

Réussite éducative : généraliser ou pas la licence professionnelle en 3 ans ?

Sandrine Doucet et Benoist Apparu s'accordent sur un point d'accord majeur : « les obligations de réserver des places en STS aux bacheliers professionnels, et en IUT aux bacheliers technologiques, qui vont dans la bonne direction », affirme le député LR . Même si ce choix a été selon lui « percuté par l'augmentation des flux étudiants à l'université et une faiblesse en accompagnement de places en IUT et STS », soulignant toutefois l'annonce du gouvernement d'augmenter ce nombre de places. « C'est bien mais peut être faudra-t-il aller plus loin », dit-il.

Le rapport a également fait part, selon Sandrine Doucet « de différents travaux ayant fait polémique à l'époque de l'élaboration et du vote de la loi, et qui ne le font plus aujourd'hui, comme les cours en langues étrangères ».

Benoist Apparu met en exergue le sujet du bachelor, « revenus de nombreuses fois lors des auditions », et dont la « montée en puissance repose la question du LMD et des niveaux de sortie de diplôme en France, au regard des standards internationaux ».

Il se montre ainsi favorable :

- à la « mise sur pied d'une licence professionnelle - quel que soit son nom - devant déboucher sur l'emploi au niveau du bac+3, afin de produire les cadres moyens dont la France a besoin ;
- et à un niveau de sélection à l'université au master ».

Pour lui, le bachelor est aussi un moyen d'aligner le modèle universitaire sur celui des grandes écoles, centré sur le master, et « ainsi de les rapprocher davantage ».

Un argument que ne partage pas Sandrine Doucet, qui pointe plutôt « la multiplicité des diplômes qui s'appellent bachelor, et qui ne simplifient pas la lisibilité du système pour les étudiant, les familles ou les entreprises ».

Près de 30 auditions et 50 personnes entendues

La commission des affaires culturelles et de l'éducation présidée par Patrick Bloche, député PS, a confié cette mission d'information le 20/01/2016 à Sandrine Doucet et Benoist Apparu.

28 auditions et tables rondes ont eu lieu, dont les dernières le 22/09/2016 ont vu Thierry Mandon, secrétaire d'Etat en charge de l'ESR, puis dans un second temps, Jean-Loup Salzmann et Khaled Bouabdallah, président et vice-président de la CPU.

Au total, une cinquantaine de personnes ont été entendues, parmi lesquelles Simone Bonnaïfous, Dgesip, Jean-Richard Cytermann, chef de l'Igaenr, Genviève Fioraso, ancienne ministre de l'ESR, ainsi que des présidents d'université, de Comue, de grandes écoles, des représentants syndicaux, étudiants, etc.

« Aller plus loin dans l'autonomie » (B. Apparu), « mais avec prudence » (S. Doucet)

« La loi ESR a un raté, celui de ne pas avoir acté l'an 2 de l'autonomie », affirme Benoist Apparu. « La LRU a opéré un changement culturel, cela a été un premier pas, mais nous ne sommes pas allés jusqu'au bout ». Selon lui, il faudra « arbitrer le taux d'autonomie des universités si on veut qu'elles participent à la compétition internationale ».

Il avance ainsi plusieurs « champs possibles à approfondir en matière d'autonomie », pistes données par Alain Juppé dans son programme de campagne, et qu'il soutient :

- « la dévolution du patrimoine immobilier, mais la question de l'accompagnement financier se pose ;
 - les RH : les universités doivent avoir plus de marges de manœuvre, comme les collectivités, ce qui signifie supprimer le plafond d'emploi ;
- la rémunération des personnels ».

Il exclut en revanche des évolutions concernant le recrutement des étudiants ou la hausse des droits d'inscription.

Sandrine Doucet reconnaît que les candidats à gauche n'ont pas encore fait de propositions concrètes sur cette question, « ce qui ne signifie pas que la gauche a abandonné le champ de l'autonomie. Notre prudence en matière d'autonomie et de gestion des personnels a été justifiée par la situation que nous avons trouvée en 2012, avec plusieurs universités largement déficitaires ».

Elle s'inscrit dans l'agenda de Thierry Mandon , concernant notamment le rapprochement Dgesip / DGRI , ou la dévolution immobilière. « La loi a posé des principes permettant une démocratisation de la gouvernance, mais il faut aussi des outils pour que cela s'élabore dans un cadre donné, pour éviter aussi que les universités lorsqu'elles sont en difficulté se retournent vers l'Etat », indique-t-elle.

Les propositions de Thierry Mandon

L'audition du secrétaire d'Etat n'était pas publique, voici selon le rapport quelques propositions sur lesquelles il s'est avancé :

- > Imaginer des moyens de différer le choix définitif d'orientation, par des expérimentations de tronc commun ou par une année de pré-césure dans le parcours individuel, qui pourrait être prise dès après le baccalauréat, par exemple.
- > Améliorer l'outil APB, qui doit davantage informer sur les taux de réussite potentiels des étudiants selon leur parcours et sur les débouchés professionnels des filières choisies.
- > La possibilité de mettre en place une sélection dès le M1 pour certains masters étant assez généralement admise, un projet de loi devrait ouvrir cette voie.
- > Le cadre des Comue est volontairement très souple, y compris au plan juridique. Il pourrait être amélioré et tendre par exemple vers des « ComUE plus ».

© News Tank Education 2016 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »